FORMULE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Le Quotient Familial est calculé à partir de l'avis d'imposition 2010 sur lequel figure l'élève bénéficiaire de l'**OrdiLib'** selon la formule suivante :

QUOTIENT FAMILIAL = REVENU IMPOSABLE / NOMBRE DE PARTS

- **Pour les parents disposant d'un avis d'imposition commun :**

  Appliquer la formule de calcul sur la base de l'avis d'imposition commun.

  Exemple :

  Revenu imposable : 21 000 euros
  Nombre de parts pour un couple avec 2 enfants à charge : 3 parts

  $\frac{21\ 000}{3}$ = ***7 000 euros → tranche C***

- **Pour les parents disposant d'avis d'imposition séparés :**

  Appliquer la formule de calcul sur la base de l'avis d'imposition du **parent portant fiscalement l'élève**.

- **Lorsqu'un changement de situation est intervenu en 2009 :**

  Mariage ou PACS : calculer pour l'année le revenu imposable et le nombre de parts à partir de l'avis d'imposition commun.

  Exemple :

  ***Mariage ou PACS** en avril : soit 8 mois sur 12 de déclaration commune avec un revenu imposable de 16 000 euros et 3 parts.*

  $\frac{(16\ 000\ /8)\ X\ 12}{3} = \frac{24\ 000}{3}$ = ***8 000 euros → tranche D***

  Divorce : calculer pour l'année le revenu imposable et le nombre de parts à partir de l'avis d'imposition du parent portant fiscalement l'élève (fournir justificatif).

  Exemple :

  Divorce en septembre (soit 3 mois sur 12 de déclarations séparées) avec un revenu imposable de 4 350 euros et 2,5 parts.

  $\frac{(4\ 350\ /\ 3)\ X12}{2,5} = \frac{17\ 400}{2,5}$ = ***6 960 euros → tranche C***

  En cas de garde alternée : additionner les revenus imposables des 3 avis d'imposition et diviser le montant total par le nombre de parts de l'avis commun.

Où trouver le revenu imposable et le nombre de parts ?

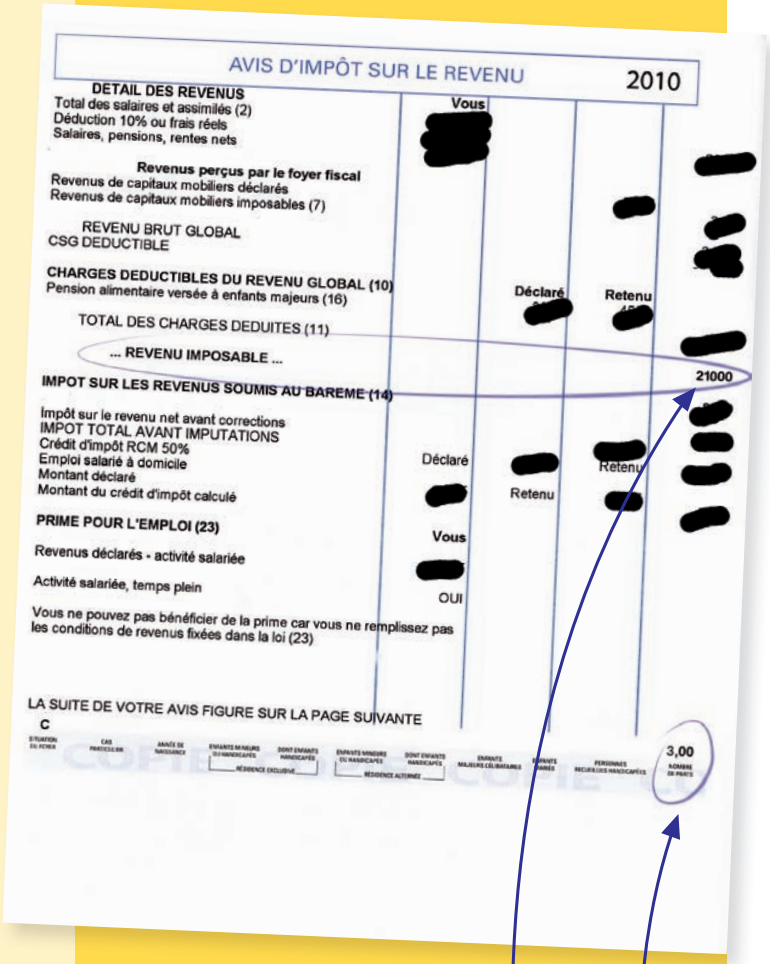
AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2010

DETAIL DES REVENUS — Vous

Total des salaires et assimilés (2)
Déduction 10% ou frais réels
Salaires, pensions, rentes nets

Revenus perçus par le foyer fiscal
Revenus de capitaux mobiliers déclarés
Revenus de capitaux mobiliers imposables (7)

REVENU BRUT GLOBAL
CSG DEDUCTIBLE

CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL (10) — Déclaré — Retenu
Pension alimentaire versée à enfants majeurs (16)

TOTAL DES CHARGES DEDUITES (11)

... REVENU IMPOSABLE ... 21000

IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14)

Impôt sur le revenu net avant corrections
IMPOT TOTAL AVANT IMPUTATIONS
Crédit d'impôt RCM 50%
Emploi salarié à domicile — Déclaré — Retenu
Montant déclaré
Montant du crédit d'impôt calculé — Retenu

PRIME POUR L'EMPLOI (23) — Vous
Revenus déclarés - activité salariée
Activité salariée, temps plein — OUI

Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi (23)

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

C

3,00

Sur votre :

AVIS D'IMPOSITION 2010
(sur les revenus 2009)
à la ligne **REVENU IMPOSABLE,**
vous trouverez votre revenu imposable
et à la dernière ligne votre nombre de parts